

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 avril 2019

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 77

• Présents :

51 (DB 2019-0401 à 2019-0418), 46 (DB 2019-0419 à 2019-0435), 53 (DB 2019-0436 à 2019-0450), 51 (DB 2019-0451 à 2019-0453), 52 (DB 2019-0454 à 2019-0457)

• Votants :

65 (de la DB 2019-0401 à 2019-0418), 57 (DB 2019-0419 à 2019-0435), 66 (DB 2019-0436 à 2019-0450), 64 (DB 2019-0451 à 2019-0453), 65 (DB 2019-0454 à 2019-0457)

• Pouvoirs :

14 (DB 2019-0401 à 2019-0418), 13 (DB 2019-0419 à 2019-0457)

L'an deux mil dix-neuf, le onze du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire.

Présents : BRAULT Jean-Luc, MARTELLIERE Eric, ROINSOLLE Daniel, SIMON André, CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, CHASSET Michel, DELORD Martine, LAFONTAINE Odile, LOUVEAU Nicole, MOREAU Dany, PERON Christiane, FERMAUT Elisabeth, BRISSET Dominique, BABIN Jean-Luc, BAGRIN Thomas (arrivé à 19h10), BARDOUX Delphine, BARON Hervé, BESNÉ Christophe, CHAMTON Line, CHÉRY Yolande, COELLIER Jean-Paul, COLLIN Guillaume, CROISSET Jean-Pierre, de BIZEMONT Pierre, DELAUNAY Catherine, DEROUIN Patrick, DEVEL Michel, DROUHIN Jean-Yves, ERULIN Didier (départ à 20h25), GASCHARD Christiane, GRANGER Pascal, HUC Béatrice, JAHAN Isabelle, JOUSSELIN Pascale (arrivée à 19h30), LE PABIC Christiane, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEJARRE Robert, LELARGE Antoine, LEPAIN Patrick, MARCHAND Corine (arrivée à 19h35), MARSEAULT Samuel, MARTY-BESCHON Séverine, MAUBERT Jean-François, MOREAU Jackie, PENTECOUTEAU Luc, PRUDHOMME-HALLERY Danièle, REUILLON Marc, SAGET-LETHIAS Gilles, SALHI Leïla, SOMMIER Jean-Claude, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BAUMER Thierry (pouvoir à MAUBERT Jean-François), BOURGUIGNON Sylvine (pouvoir à LE PABIC Christiane) CORBIN Marie-Claude (pouvoir à FERMAUT Elisabeth), GUÉRU-DUMÉZ Françoise (pouvoir à CROISSET Jean-Pierre), JAULIN Pascal (pouvoir à BESNÉ Christophe), LABY Christian (pouvoir à MARTELLIERE Eric), LORILLOT Roger (pouvoir à SIMON André), MARCADET Jérôme (pouvoir à LEBERT Eric), MARCHAND Corinne (pouvoir Pascal GRANGER de 19h à 19h35), MICHOT Karine (pouvoir à LOUVEAU Nicole), OURY Nicolas (pouvoir à SOMMIER Jean-claude) RAGONNET Stéphane (pouvoir à CHÉRY Yolande), REUILLON Alexandra (pouvoir à REUILLON Marc), SALVAUDON Denis (pouvoir à DEROUIN Patrick).

**Date de convocation :**

04 avril 2019

Absents : BAUSIER Isabelle, BOUCHER James, CHESNE Karine, CONGRAS Yannick, DEPOND Yannis, DIARD Manon, MÉNAGÉ Thomas, PASDELOUP Claude, PIGEON François, PILLAULT David, TINGAULT Philippe

Monsieur ROINSOLLE Daniel est désigné secrétaire de séance

### QUORUM :

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### DECISIONS DU MAIRE :

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises entre le 14 mars 2019 et le 11 avril 2019.

- Décision n°06-2019 : Concession cimetière Ragoua
- Décision n°07-2019 : Location de locaux 11 rue Nagot
- Décision n°08-2019 : concession cimetière Kuratko Lucette

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

**1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DRESSÉS PAR MR VIGUIE THIERRY – TRESORIER**

Monsieur Viguié Thierry, trésorier présente les comptes de gestion suivants :

- *Budget principal - communes déléguées de Contres, Feings, Fougères sur Bièvre, Ouchamps, Thenay, SIVOS*
- *Budget annexe eau - commune déléguée de Contres*
- *Budget annexe assainissement - communes déléguées de Contres, Feings, Fougères sur bièvre, Ouchamps, Thenay*
- *Budget annexe commerces centre bourg - commune déléguée de Contres*
- *Budget annexe commerces - commune déléguée de Fougères sur bièvre*
- *Budget annexe locaux professionnels - commune déléguée de Thenay*
- *Budget annexe lotissement « grille midi » - commune déléguée de Contres*
- *Budget annexe réseau de chaleur - commune déléguée de Contres*

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**2. FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX – ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 50 voix POUR et 1 voix CONTRE décide de ne pas modifier les taux d'imposition dans les communes historiques : Contres, Feings, Fougères sur Bièvre, Ouchamps et Thenay pour l'année 2019.

**ARTICLE 1** : de fixer les taux d'imposition de l'année 2019 comme suit :

**Commune déléguée : CONTRES**

Taxes	Taux N 1	Taux N	Bases N	Produits N
Taxe d'habitation	13.25	13.25	3.919.000	519.268
Taxe foncière (bâti)	22.15	22.15	6.285.000	1.392.128
Taxe foncière (non bâti)	44.18	44.18	110.800	48.951

**Commune déléguée : FEINGS**

Taxes	Taux N 1	Taux N	Bases N	Produits N
Taxe d'habitation	16.60	16.60	632.900	105.061
Taxe foncière (bâti)	24.33	24.33	376.800	91.675
Taxe foncière (non bâti)	50.03	50.03	44.000	22.013

**Commune déléguée : FOUGERES sur BIEVRE**

Taxes	Taux N 1	Taux N	Bases N	Produits N
Taxe d'habitation	13.06	13.06	679.300	88.717
Taxe foncière (bâti)	22.85	22.85	916.800	209.489
Taxe foncière (non bâti)	44.00	44.00	50.400	22.176

**Commune déléguée : OUCHAMPS**

Taxes	Taux N 1	Taux N	Bases N	Produits N
Taxe d'habitation	17.00	17.00	698.900	118.813
Taxe foncière (bâti)	22.50	22.50	611.300	137.543
Taxe foncière (non bâti)	58.00	58.00	31.900	18.502

**Commune déléguée : THENAY**

Taxes	Taux N 1	Taux N	Bases N	Produits N
Taxe d'habitation	14.78	14.78	861.400	127.315
Taxe foncière (bâti)	19.33	19.33	760.300	146.966
Taxe foncière (non bâti)	48.90	48.90	68.900	33.692

**ARTICLE 3 :**

Le total des produits attendus pour la commune « Le Controis-en-Sologne » est de :

Taxe d'habitation	959.173,00 €
Taxe foncière (bâti)	1.977.800,00 €
Taxe foncière (non bâti)	145.335,00 €
Total	3.082.308,00 €

Monsieur Eric MARTELLIERE précise que les taux n'ont pas augmenté mais que ce sont les bases fiscales qui ont évolué de 2.2 % au titre des décisions prises dans la loi de finances pour l'année.

Monsieur Luc Pentecouteau demande la raison pour laquelle le lissage n'a pas commencé cette année. Monsieur le trésorier précise que réglementairement ce n'était pas possible car il aurait fallu délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

### 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

*Messieurs les Maires de Contres, Fougères sur Bièvre, Ouchamps, Thenay et Madame la Présidente du SIVOS Feings - Fougères-sur-Bièvre - Ouchamps sortent de la salle pour l'approbation des comptes administratifs.*

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	4.404.454,62 €
Recettes	5.038.281,10 €
Excédent	633.826,48 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	1.958.556,47 €
Recettes	3.433.877,01 €
Excédent	1.475.320,54 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2.109.147,02 €**

**4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**  
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DELEGUEE DE FEINGS

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	404.635,55 €
Recettes	488.742,51 €
Excédent	84.106,96 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	150.716,26 €
Recettes	178.778,98 €
Excédent	28.062,72 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **112.169,68 €**

**5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**  
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DELEGUEE DE FOUGERES SUR BIEVRE

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	779.712,94 €
Recettes	735.359,41 €
Déficit	44.353,53 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	268.052,14 €
Recettes	234.216,08 €
Déficit	33.836,06 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **- 78.189,59 €**

**6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**  
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DELEGUEE DE OUCHAMPS

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	485.282,08 €
Recettes	602.227,94 €
Excédent	116.945,86 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	131.682,14 €
Recettes	221.079,09 €
Excédent	89.396,95 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **206.342,81 €**

**7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**  
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DELEGUEE DE THENAY

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	624.674,13 €
Recettes	758.172,53 €
Excédent	133.498,40 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	320.159,50 €
Recettes	351.197,41 €
Excédent	31.037,91 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **164.536.31 €**

**8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**  
BUDGET PRINCIPAL - SIVOS FEINGS, FOUGERES/BIEVRE, OUCHAMPS

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	475.567,51 €
Recettes	501.480,53 €
Excédent	25.913,02 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	5.291,92 €
Recettes	9.826,75 €
Excédent	4.534,83 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **30.447,85 €**

**9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**  
BUDGET ANNEXE EAU - COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	73.503,79 €
Recettes	166.325,09 €
Excédent	92.821,30 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	146.861,19 €
Recettes	162.191,86 €
Excédent	15.330,67 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **108.151,91 €**

## 10. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	182.368,75 €
Recettes	341.961,89 €
Excédent	159.593,14 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	452.870,41 €
Recettes	687.104,39 €
Excédent	234.233,98 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **393.827,12 €**

## 11. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMMUNE DELEGUEE DE FEINGS

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	30.697,19 €
Recettes	50.753,02 €
Excédent	20.055,83 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	27.485,60 €
Recettes	40.163,75 €
Excédent	12.678,15 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **32.733,98 €**

## 12. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMMUNE DELEGUEE DE FOUGERES SUR BIEVRE

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	49.237,14 €
Recettes	53.369,55 €
Excédent	4.132,41 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	21.108,94 €
Recettes	33.917,54 €
Excédent	12.808,60 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **16.941,01 €**

### 13. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

#### BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT - COMMUNE DELEGUEE DE OUCHAMPS

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	76.526,77 €
Recettes	106.194,93 €
Excédent	29.668,16 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	50.804,28 €
Recettes	73.161,46 €
Excédent	22.357,18 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **52.025,34 €**

### 14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

#### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMMUNE DELEGUEE DE THENAY

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	87.434,05 €
Recettes	99.949,72 €
Excédent	12.515,67 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	86.659,69 €
Recettes	62.945,06 €
Déficit	23.714,63 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **- 11.198,96 €**

### 15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

#### BUDGET ANNEXE COMMERCES CENTRE BOURG - COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	46.968,70 €
Recettes	45.581,63 €
Déficit	1.387,07 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	39.212,75 €
Recettes	27.550,40 €
Déficit	11.662,35 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **-13.049,42 €**

## 16. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### BUDGET ANNEXE COMMERCES - COMMUNE DELEGUEE DE FOUGERES SUR BIEVRE

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	5.679,14 €
Recettes	64.402,86 €
Excédent	58.723,72 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	10.577,49 €
Recettes	62.337,49 €
Excédent	51.760,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **110.483,72 €**

## 17. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS - COMMUNE DELEGUEE DE THENAY

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	5.116,05 €
Recettes	35.980,31 €
Excédent	30.864,26 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	59.450,86 €
Recettes	25.140,37 €
Déficit	34.310,49 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **- 3.446,23 €**

## 18. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GRILLE MIDI - COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat	0,00 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat	0,00 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **0,00 €**



## 19. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR - COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	12.324,05 €
Recettes	18.710,00 €
Excédent	6.385,95 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	202.550,68 €
Recettes	487.643,00 €
Excédent	285.092,32 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE**      **291.478,27 €**

*Mesdames Jousselin et Marchand Corinne arrivent en cours de séance.*

*Messieurs les Maires de Contres, Fougères sur Bièvre, Ouchamps, Thenay et Madame la Présidente du SIVOS Feings - Fougères-sur-Bièvre - Ouchamps regagnent la séance.*

## 20. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2018

### BUDGETS PRINCIPAUX DES COMMUNES DELEGUEES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,

- Après avoir entendu les comptes administratifs 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Contres présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	1.864.466,58 €
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	35.923,23 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	1.915.744,00 €

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Feings présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	213.904,53 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	8.785,92 €
➤ Un résultat sur reste à réaliser de	0,00 €

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Fougères sur Bièvre présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	280.400,43 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	138.480,38 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	142.800,00 €

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Ouchamps présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	360.476,68 €
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	39.478,08 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	25.340,00 €

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Thenay présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	256.248,37 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	177.367,75 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	5.250,00 €

Constatant que le compte administratif du SIVOS Feings, Fougères, Ouchamps présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	50.985,01 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	2.428,77 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	1.532,50 €

Constatant que les compte administratifs des communes déléguées et du SIVOS Feings, Fougères, Ouchamps présentent des résultats globaux s'établissant ainsi :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	3.026.481,60 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	251.661,51 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	2.090.666,50 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

- Au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) : 2.342.328,01 €  
Le solde d'un montant de 684.153,59 € sera imputé en 002 – recettes de fonctionnement

## **21. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2018**

### **BUDGET ANNEXE « EAU DSP »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,

- Après avoir entendu le compte administratif 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	437.897,50 €
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	231.288,87 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	104.927,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

Le montant de 437.897,50 € sera imputé en 002 – recettes de fonctionnement

## **22. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2018**

### **BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT DSP »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,

- Après avoir entendu le compte administratif 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	159.593,14 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	242.940,02 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	56.800,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

Au 1068 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) : 159.593,14 €

### 23. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2018

BUDGETS « ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE » COMMUNES DELEGUEES : FEINGS, FOUGERES SUR BIEVRE, OUCHAMPS ET THENAY

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,

- Après avoir entendu les comptes administratifs 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Feings présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 31.017,77 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 563,40 €
- Un excédent sur reste à réaliser de 3.419,90 €

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Fougères sur Bièvre présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 18.845,93 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 74.611,97 €
- Un résultat sur reste à réaliser de 0,00 €

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Ouchamps présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 69.110,07 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 24.686,18 €
- Un déficit sur reste à réaliser de 42,00 €

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Thenay présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 40.663,10 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 10.394,11 €
- Un résultat sur reste à réaliser de 0,00 €

Constatant que les comptes administratifs des budgets annexes « Assainissement régie directe » des communes déléguées Feings, Fougères sur Bièvre, Ouchamps et Thenay présentent des résultats globaux s'établissant ainsi :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 159.636,87 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 89.467,44 €
- Un excédent sur reste à réaliser de 3.377,90 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

Le montant de 159.636,87 € sera imputé en 002 – recettes de fonctionnement

### 24. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2018

BUDGETS « COMMERCES » COMMUNES DELEGUEES : CONTRES – FOUGERES SUR BIEVRE ET THENAY

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,

- Après avoir entendu les comptes administratifs 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Contres présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 65.489,23 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 47.313,17 €
- Un résultat sur reste à réaliser de 0,00 €

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Fougères sur Bièvre présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 58.723,72 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 8.721,47 €
- Un résultat sur reste à réaliser de 0,00 €

Constatant que le compte administratif de la Commune déléguée de Thenay présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	73.864,92 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	59.450,86 €
➤ Un résultat sur reste à réaliser de	0,00 €

Constatant que les comptes administratifs des budgets annexes « Commerces » des communes déléguées Contres, Fougères sur Bièvre, et Thenay présentent des résultats globaux s'établissant ainsi :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	198.077,87 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	20.859,16 €
➤ Un résultat sur reste à réaliser de	0,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

- Au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) : 20.859,16 €  
Le solde d'un montant de 177.218,71 € sera imputé en 002 – recettes de fonctionnement

## **25. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2018**

### **BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,

- Après avoir entendu le compte administratif 2018
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	6.385,95 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de	139.287,49 €
➤ Un excédent sur reste à réaliser de	166.405,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

Le montant de 6.385,95 € sera imputé en 002 – recettes de fonctionnement

## **26. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des modifications effectuées sur les budgets primitifs de la commune, ainsi que sur le budget annexe eau DSP, entre l'envoi de la convocation et la date du conseil.

Le Conseil Municipal, décide d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	7.829.571,58 €
Recettes	7.829.571,58 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	7.520.164,50 €
Recettes	7.520.164,50 €

## **27. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE : EAU « DSP »**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	610.008,50 €
Recettes	610.008,50 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	1.051.316,43 €
Recettes	1.051.316,43 €

Monsieur Luc Pentecoteau demande si chaque collectivité va garder les mêmes modes de fonctionnement pour les contrats eau. Monsieur le Maire informe qu'en 2026 la compétence reviendra à la Communauté de Communes Val de Cher-Controis et qu'il faudra trouver une uniformité. En attendant les contrats de délégation sont toujours d'actualité dans les communes déléguées.

## **28. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT « DSP »**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	321.790,00 €
Recettes	321.790,00 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	706.113,02 €
Recettes	706.113,02 €

## **29. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT « REGIE DIRECTE »**

Le Conseil Municipal, décide d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	403.917,46 €
Recettes	403.917,46 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	235.325,65 €
Recettes	235.325,65 €

## **30. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « COMMERCES »**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	277.396,23 €
Recettes	277.396,23 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	544.443,01 €
Recettes	544.443,01 €

Madame Jouselin Pascale intervient en précisant qu'il y a un travail de fond à effectuer en réhabilitation des maisons en centre bourg, car beaucoup de maisons sont laissées en état d'abandon dans nos communes.

### **31. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « GRILLE MIDI »**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	49.010,00 €
Recettes	195.899,79 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

### **32. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR »**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2019 dont les montants s'établissent ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	2.355,00 €
Recettes	15.895,95 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	18.779,00 €
Recettes	167.540,00 €

### **33. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES**

Au cours de l'année 2018, la commune déléguée de Contres a procédé aux transactions immobilières suivantes :

#### **1 – ACQUISITIONS**

<b>PARCELLES</b>	<b>CONTENANCE</b>	<b>PRIX</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
BN 146	1 186 m <sup>2</sup>	20 610,68	Acquisition et frais
BV 37 et 38	6 102 m <sup>2</sup>	97 104,31	Acquisition et frais
CM 162	2 208 m <sup>2</sup>	160,00 €	Acquisition à l'€ symbolique et frais
CM 192 à 196	5 528 m <sup>2</sup>	372,00 €	Frais
CM 44 à 47 et 160	13 991 m <sup>2</sup>	3 933,12 €	Frais
AO 468	2 009 m <sup>2</sup>	135,96 €	Frais
AO 366 et 367	3 415 m <sup>2</sup>	1 364,08 €	Frais
BN 142, 143 et 207	2 319 m <sup>2</sup>	1 148,26 €	Frais
CL 73	1 084 m <sup>2</sup>	134 680,73 €	Acquisition et frais

#### **2 – CESSIIONS**

<b>PARCELLES</b>	<b>CONTENANCE</b>	<b>PRIX</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
CL 352 et 356	1 499 m <sup>2</sup>	47 000 €	Terrain

CD 279, 293 et 294	1 233 m <sup>2</sup>	56 000 €	Maison
CL 73	1 084 m <sup>2</sup>	132 000 €	Maison
CL 36	1 169 m <sup>2</sup>	75 000 €	Maison
CL 350, 351, 353 à 355	3 829 m <sup>2</sup>	66 000 €	Terrain

Monsieur Marseault demande si la liste des acquisitions et cessions est obligatoire et si il faudra le faire pour tous le Controis. Monsieur le Maire précise que oui c'est obligatoire.

### **34. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ANNEE 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les subventions pour l'année 2019.

Monsieur Charles-Guimpied explique que pour toute demande de subvention, le CERFA est obligatoire. Cette année il n'y a eu aucun changement des montants suite aux différentes demandes des associations sur le territoire.

Monsieur Lelarge s'interroge de ne pas voir une ligne correspondant au montant du projet de chorale prévu à l'école élémentaire Alain Fournier de Contres.

Monsieur Charles-Guimpied répond qu'il n'y a pas eu de demande en mairie par courrier. Les demandes de subvention doivent être effectuées auprès du service finances de la ville du Controis-en-Sologne. Les CERFA sont à télécharger sur le site de la préfecture.

Madame Jouselin intervient pour signaler que certaines associations dont « Échanges » à Saint-Aignan n'apparaissent pas dans la liste alors qu'elles exercent en faveur de la population locale.

Monsieur Charles-Guimpied rappelle qu'une demande officielle doit être adressée à la mairie et que priorité est donnée aux associations de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2019 (voir tableau annexé à la fin du compte rendu)

### **35. DEMANDE DE SUBVENTION LYCÉE BOISSAY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le LEAP de Boissay a entrepris la rénovation du lycée en construisant de nouveaux espaces : internat, restauration, salle de foyer et CDI.

Ce projet d'un montant de 3 100 000€ a été soutenu par la région, et a reçu des subventions de la commune de Fougères-sur-Bièvre et Feings à hauteur de 45 000 € ainsi que de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis à hauteur de 120 000 €.

Afin de terminer ces travaux, qui ont pris du retard suite aux intempéries, le lycée sollicite la commune nouvelle pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 60 000 €

Afin d'étudier au mieux cette demande, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce dossier et de le proposer lors d'un nouveau conseil.

*Monsieur Erulin quitte la séance du conseil municipal.*

## URBANISME

### 1. ACCORD POUR LE LANCEMENT DE LA PHASE D'EXECUTION DE L'OPERATION D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE BT, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION.

FOUGERES SUR BIEVRE – EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE LOUIS GALLIER »

*Monsieur Martellière prend la parole pour expliquer ce dossier.*

*Madame Turgis s'absente de la séance et ne prend pas part au vote.*

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de FOUGERES SUR BIEVRE - Effacement des réseaux "rue Louis Gallier sur la commune de LE CONTROIS EN SOLOGNE, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 4 avril 2019 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux.

- de distribution d'énergie électrique
- d'éclairage public
- de télécommunications

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS		
	HT €	TVA	TTC €	SIDELC € (80%)	COMMUNE €	
<b>Electricité</b>						P a r t . H T
Etudes	3 500.00	700.00	4 200.00			
BT	73 800.00	14 760.00	88 560.00			
Mise en court circuit	1 110.00	222.00	1 332.00			
Divers et imprévus	3 920.50	784.10	4 704.60			
<b>TOTAL</b>	<b>82 330.50</b>	<b>16 466.10</b>	<b>98 796.60</b>	<b>47 324.86</b>	<b>35 006.64</b>	
<b>Eclairage public</b>						P a r t . T T C
Etudes	650.00	130.00	780.00		780.00	
Génie civil et Luminaires	32 000.00	6 400.00	38 400.00		38 400.00	
Divers et imprévus	1 632.50	326.50	1 959.00		1 959.00	
<b>TOTAL</b>	<b>34 282.50</b>	<b>6 856.50</b>	<b>41 139.00</b>		<b>41 139.00</b>	
<b>Téléphone</b>						T T C
Etudes	550.00	110.00	660.00		660.00	
Génie civil	30 350.00	6 070.00	36 420.00		36 420.00	
Divers et imprévus	1 545.00	309.00	1 854.00		1 854.00	
<b>TOTAL</b>	<b>32 445.00</b>	<b>6 489.00</b>	<b>38 934.00</b>		<b>38 934.00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>149 058.00</b>	<b>29 811.60</b>	<b>178 869.60</b>	<b>47 324.86</b>	<b>115 078.64</b>	

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunications, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.



Concernant les travaux d'éclairage public, la commune pourra solliciter les participations financières du SIDELC dans les conditions décrites dans sa délibération n° 2016-29 du 15/09/2016 en pièce jointe.

Le montant de ces participations sera transmis avant le début des travaux (tableau définitif).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.
- demande l'obtention des participations financières "Eclairage public" du SIDELC
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement,
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération:
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

## **2. LOTISSEMENT GRILLE MIDI 2<sup>EME</sup> OPERATION – PRIX DU LOT N°18**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le dernier lot du lotissement Grille Midi 2<sup>ème</sup> opération, situé impasse des Tilleuls à Contres, est en cours de vente.

Or, la Cour administrative d'appel de Lyon en date du 20 décembre 2018 confirme le jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 29 juin 2017, à savoir que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur marge n'est pas applicable.

Dans un souci de transparence, il convient donc de confirmer le montant du lot n°18 avec la TVA appliquée sur la totalité du prix : 30 699,17 € HT, soit 36 839,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant ci-dessus.

Monsieur Brault explique qu'après la vente de ce dernier lot, le budget lotissement grille-midi pourra être dissout.

## **3. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL-DE-CHER-CONTROIS**

Les communes de Contres, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps et Thenay avaient accepté l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme opérationnels) par la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis.

Du fait de la création de la commune nouvelle Le Controis-en-Sologne, il convient de mettre à jour le conventionnement qui produira ses effets rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les tarifs restent inchangés.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de continuer l'instruction des autorisations d'urbanisme susvisées par le service commun d'urbanisme de la Communauté de communes Val-de-Cher-

Controis ; et autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme en cas d'absence du Maire, à signer la convention qui s'y rapporte.

#### **4. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A THENAY – DOMAINES DES ANGES**

*Madame Turgis rejoint la séance.*

Un projet d'hébergement écologique de loisirs est en cours sur la commune déléguée de Thenay. Il comportera une vingtaine de lodges. Le permis d'aménager n°041.257.18.U0001 a été déposé dans ce sens le 3 décembre 2018.

Or pour permettre la mise en œuvre du projet, une extension du réseau électrique de plus de cent mètres est nécessaire. Le coût des travaux s'élève à 37 320.08 € HT.

Bien que la Commune soit favorable à ce projet, elle n'est pas favorable à prendre à sa charge la totalité du coût puisqu'il n'alimentera que ledit projet.

Afin de trouver un consensus, une participation spécifique est demandée au bénéficiaire du permis d'aménager à hauteur de 29 856,06 € (correspondant à 80 % du montant hors taxe), conformément à l'article L.332-8 du Code de l'urbanisme. Une convention, jointe à la présente délibération, en définit les modalités.

Ainsi, d'un point de vue comptable, il y aura une dépense de la commune à hauteur de 37 320,08 € HT et une recette de 29 856.06 € de la part du pétitionnaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'extension électrique ; approuve la participation spécifique demandée au bénéficiaire selon les modalités décrites ci-dessus et dans la convention et autorise Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **5. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de dresser la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2020, par tirage au sort public effectué à partir de la liste électorale.

Le nombre de jurés pour la liste annuelle est fixé par arrêté préfectoral, conformément aux chiffres de la population authentifiés par le décret n°218-1328 du 28 décembre 2018 dans le département du Loir-et-Cher

Ainsi, pour le département du Loir-et-Cher, le nombre de jurés de la liste annuelle est de 256. La liste préparatoire doit comprendre trois fois plus de noms que de jurés attribués à la circonscription. Pour le Controis-en-Sologne, le nombre de jurés à élire est fixé à 15.

Dès que les opérations de tirage au sort seront terminées, Monsieur le Maire avertira les personnes désignées par le sort de leur inscription sur la liste préparatoire, les informera des cas de dispense (personnes de plus de 70 ans, personnes qui invoquent un motif grave reconnu, personnes qui n'ont pas leur résidences principales dans le Loir-et-Cher) et les invitera à lui faire connaître leur profession.

La liste préparatoire communale est ensuite arrêtée, et un exemplaire est transmis au Tribunal de Grande instance, avant le 15 juillet 2019.

Il est procédé au tirage au sort des personnes suivantes :

1. Camus Jennifer - Contres
2. Borgniet Anne-Marie - Contres
3. Habert Christian – Contres
4. Mortreux Liliane – Contres

5. Lebouleux Maxime – Ouchamps
6. Jardin Mireille – Thenay
7. Delaleu Didier - Contres
8. Seiller Céline – Contres
9. Nauleau Jean-Pierre – Feings
10. Giaretta Sébastien – Thenay
11. Ferrière Maxime – Contres
12. Kohn Djema – Contres
13. Koenig Julien – Contres
14. Delaunay Fabrice – Ouchamps
15. Berthin Yves - Contres

## **16. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE LE « CONTROIS-EN-SOLOGNE »**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions législatives et réglementaires contenues dans le projet de règlement intérieur préalablement transmis à chaque conseiller.

Madame Delaunay demande s'il est possible de revoir le fonctionnement des commissions municipales et notamment les envois des convocations 10 jours avant la date de réunion. Il est répondu qu'avec l'envoi par mail des convocations, le délai de 5 jours reste raisonnable et que dans certaines situations, l'envoi des convocations 10 jours avant serait compliqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente.

## **17. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (P.D.I.P.R) COMMUNES DELÉGUÉES DE FOUGERES-SUR-BIEVRE ET FEINGS**

Conformément aux dispositions de l'article L.361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (P.D.I.P.R), le Conseil Municipal du Controis-en-Sologne a instruit la demande d'inscription complémentaire au P.D.I.P.R de Loir-et-Cher,

- des voies de la commune de Fougères-sur-Bièvre figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes :
  - Voie communale n°10 950 mètres,
  - Chemin rural 47 de la Plaine des Ouches 360 mètres.
- des voies de la commune de Feings figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes :
  - Chemin de Filière 230 mètres,
  - Rue de la Carelle 420 mètres,
  - Rue du Moulin à vent 210 mètres
  - Rue du petit bois 260 mètres
  - Chemin de l'abbaye 290 mètres

Monsieur Marseault intervient en précisant que la traversé demandée sur l'inscription du PDIPR pour la commune de Feings est trop dangereuse et ne doit pas apparaître sur le tracé. Il conviendrait de refuser l'inscription complémentaire pour la commune de Feings et de proposer un deuxième itinéraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** l'inscription des voies de la commune de Fougères-sur-Bièvre figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes :
  - Voie communale n°10 950 mètres,
  - Chemin rural 47 de la Plaine des Ouches 360 mètres.
  
- **De refuser** l'inscription des voies de la commune de Feings figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes, considérant la dangerosité du circuit proposé :
  - Chemin de Filière
  - Rue de la Carelle
  - Rue du Moulin à vent
  - Rue du petit bois
  - Chemin de l'abbaye
  
- **De proposer** la modification suivante (voir plan annexé) :
  - Chemin de Filière
  - Rue de la Carelle
  - Rue du Moulin à vent
  - Retrait de la Rue du petit bois
  - Retrait du Chemin de l'abbaye
  - Ajout de la route de l'Orme
  - Ajout de la rue de l'Etang
  - Ajout de la rue de la Borde
  
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Comité régional d'équitation Centre Val de Loire et au Conseil départemental de Loir et Cher.

La présente délibération complète celles en dates des 24 mars 1994, 21 mars 1997, 5 novembre 1997, 1<sup>er</sup> juillet 1999, 12 janvier 2000, 14 décembre 2000, 28 juin 2001, 13 septembre 2007 et 15 mars 2018 de la commune de Fougères sur Bièvres, et les délibérations des 16 décembre 1996, 3 mars 1997, 28 octobre 1999 et 14 juin 2001 relatives au même objet.

## AFFAIRES DIVERSES

### 18. INTERVENTION DES ELUS

- Monsieur de Bizemont revient sur le nom de la commune nouvelle.
- Monsieur Simon précise qu'il était d'accord avec les explications de Monsieur de Bizemont dans les débuts de la création de la commune nouvelle. Cependant, depuis il s'est renseigné sur le sujet et précise qu'il n'y a pas d'obstacle à ce que Le Controis bénéficie de l'article. Dans le langage courant, il peut être écrit « Controis-en-Sologne ».
- Monsieur de Bizemont demande pourquoi nous ne supprimons pas le « Le ».
- Madame Delord intervient en précisant que les démarches administratives seraient lourdes, et qu'un changement prendrait beaucoup de temps et aurait un gros impact financier.
- Il est décidé de garder le nom de la commune nouvelle « Le Controis-en-Sologne ».

La séance est levée à 20h55  
A Contres, le 18 avril 2019

Le Maire,  
Jean-Luc BRAULT